

N/REF : 27/05/2025 14H45 C:025730 I:34463
V/REF : MAIL
V/Email reçu le Mardi 27/05/2025 a 14H45

PLURALIS
Le Foyer de l'Isere
21-23 BOULEVARD MARECHAL FOCH
38030 GRENOBLE CEDEX 2

IMMEUBLE : SOUVENIR FRANCAIS
ALLEE DU SOUVENIR FRANCAIS
LE PIED DU BOURG
38450 VIF

St Martin-H, le 02 Juin 2025

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEE 24 SOUVENIR FRANCAIS - VIF - MME COZIC 06 30 53 67 31
07 85 13 47 00 -

MOTIF : INTERVENIR POUR DEBOREMENT DANS LA MAISON
SIGNALE UN REFOULEMENT AU NIVEAU DE LA PLAQUE D'ÉGOUT DEVANT LA VILLA
N°23 ALLÉE DU SOUVENIR FRANÇAIS.
POUVEZ VOUS INTERVENIR EN URGENCE ?
LE LOGEMENT CONCERNÉ PAR NOTRE DEMANDE D'HIER EST AU N°24 ; IL Y A-T-IL
UN LIEN ?

Donneur d'ordre : Mme C. DASILVA

=====

\$NATURE DE L'INTERVENTION :

Débouchage hydraulique avec véhicule équipé d'une
pompe haute pression.

LE 28/05/2025 A 13H45
INTERVENTION DEPUIS L'EXTERIEUR
DEBOUCHAGE HYDRAULIQUE DU RÉSEAU EAUX USEES EN PASSANT PAR LE REGARD
DANS LE JARDIN DU LOCATAIRE CAR PIQUAGE BORGNE SUR LE COLLECTEUR
CONTROLE DE BON ECOULEMENT EN PRESENCE DU LOCATAIRE
NETTOYAGE
REPLI DE CHANTIER

OBSERVATIONS : AS LCOMPTER Email envoyé le 28/05/25 a 16H33 Mme C. DASILVA

ATTENTION: L'INTERVENTION DE DEBOUCHAGE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT DEFINITIF

Le débouchage est une opération de premiere urgence qui permet uniquement
d'assurer le rétablissement d'un écoulement.

Lors de nos travaux de débouchage, nous essayons si possible de déterminer l'origine de l'obstruction, mais ca n'est parfois qu'après plusieurs interventions que nous arrivons à déterminer la cause du refoulement et à y remédier de façon définitive avec d'éventuels travaux complémentaires.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments -	Descriptif	N°BT	P.U. HT
1,50	Ff Débouchage/Pomp.	1h+Dépl.0 à 10km	1	180,44
				270,66
		TOTAL H.T.		270,66
		T.V.A. a 10,00%		27,06
		TOTAL T.T.C.En EURO		297,72

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Juillet 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement à la Société au :

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX-EN-VELIN